

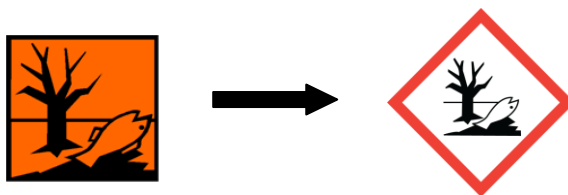
CLP / GHS: Un nouveau système de classification et d'étiquetage pour les produits chimiques

Qu'est-ce qui change et pourquoi?

Un nouveau règlement modifie la façon dont sont communiqués les dangers des produits chimiques tels que les peintures, encres et couleurs pour artistes. Le Règlement "Classification, Etiquetage et Emballage" (CLP) met en conformité l'Union européenne et l'EEA avec le Système Global Harmonisé des Nations Unies (SGH / GHS), et à terme l'ancien système européen sera totalement remplacé par ce standard mondial.

Il se peut que vous ayez déjà vu/rencontré de nouvelles étiquettes sur les produits chimiques, puisque que le CLP s'applique aux substances – tel que le white spirit, employé pour nettoyer des pinceaux – depuis le 1er décembre 2010. Les "préparations", seront dorénavant connues sous le nom de "mélanges" ; ces derniers peuvent être d'ores et déjà classés, étiquetés et emballés selon les nouveaux critères ; et ceci deviendra obligatoire à compter du 1^{er} juin 2015. Les produits déjà mis sur le marché avant cette date pourront conserver leur ancienne étiquette jusqu'à la fin du mois de mai 2017.

Les anciens symboles carrés sur fond orange/jaune seront remplacés par des losanges avec un liseré rouge, bien que de nombreux pictogrammes se ressemblent et aient la même signification :



De nouveaux pictogrammes sont également introduits pour distinguer certains types de danger. Les pictogrammes sont accompagnés de mentions d'avertissement, avec « Danger » indiquant un danger plus sévère que « Attention ». Ces dernières remplacent les anciennes « indications de danger » telles que Toxique ou Nocif. Les phrases de risque et les conseils de prudence sont remplacés par les Mentions de Danger et les Conseils de Prudence.



Danger

Attention

Les produits sont-ils plus dangereux ?

Non ! Les étiquettes (et les fiches de données de sécurité) seront/paraîtront différentes, mais cela ne reflètera pas nécessairement une modification dans la composition ou performance des produits. Il y a cependant des différences dans les critères de classification entre l'ancien et le nouveau système : cela peut conduire à davantage de substances et de mélanges classés dangereux, certaines classifications de danger pouvant apparaître plus sévères sous CLP, mais c'est seulement la méthode de description du danger qui a changé. L'objectif du CLP est de permettre aux fournisseurs de communiquer sur les dangers d'un produit de manière plus précise et plus efficace.

Vous pouvez voir quelques exemples de modification d'étiquetage des peintures et des encres au verso :

Plus d'information sur le CLP sont disponibles sur : <http://echa.europa.eu/regulations/clp>

Ancien système EU		CLP	
Indication de danger	<i>Ex</i> Toxique Nocif	Mentions d'avertissement	Danger Attention
Phrase de risque	<i>Inflammable</i>	Mentions de danger	<i>Vapeur et liquide inflammables</i>
Conseils de prudence	<i>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.</i>	Conseils de prudence	<i>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.</i>
(Pas de symbole)	Liquide inflammable		Tous les produits avec un risque d'inflammabilité porteront un pictogramme selon CLP
	Extrêmement inflammable (F+) ou Facilement inflammable (F)		
	Corrosif (C) –provoque des (graves) brûlures		Produits corrosifs pour la peau, et/ou corrosifs pour les métaux (nouvelle classe de danger)
	Risque de lésions oculaires graves		Lésions oculaires graves est maintenant indiqué par le pictogramme « corrosif »
	Irritant (Xi) Nocif (Xn)		Irritation cutanée/oculaire, sensibilisation cutanée et autres effets aigus
	Nocif (Xn) – Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée		Un nouveau picto distingue les effets chroniques sur la santé, tels que la sensibilisation respiratoire
	Toxique (T) Très toxique (T+)		Les produits avec une toxicité aiguë porte le pictogramme connu de la « tête de mort »
 	Effets sur la santé spécifiques (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)		Le nouveau pictogramme est également utilisé pour d'importants effets chroniques
	Toxique ou très toxique pour les organismes aquatiques (N)		Toxique ou très toxique pour le milieu aquatique

Avertissement: le tableau ci-dessus n'est qu'une illustration et ne doit pas être considérée comme la traduction d'une étiquette produit. – les critères qui déterminent les éléments d'étiquetage diffèrent selon les deux systèmes. Ce document a été rédigé pour fournir aux utilisateurs une information de base et ne constitue pas un conseil juridique. Il ne se substitue pas à la réglementation en vigueur. Seul le règlement CLP (CE) n°1272/2008 fait foi